**QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES – SNSF et la CCNUCC. Le cadre de Varsovie pour la REDD+. Décision 11/CP.19.**

A l'appui du texte de la Décision 11/CP.19 (Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts - SNSF), répondez aux questions suivantes. Réalisez l'exercice individuellement puis comparez vos réponse avec votre voisin(e).

1. Les Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts doivent être guidés par :
   1. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
   2. Le Protocole de Kyoto
   3. La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)
   4. L'ensemble des choix précédent
2. Les Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts doivent être :
   1. Transparents
   2. Cohérents dans le temps
   3. Adaptés à la mesure, notification et vérification (MNV)
   4. L'ensemble des choix précédents
3. Les Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts doivent être :
   1. Appliqués à l'échelon local
   2. Appliqués à l'échelon national
   3. Appliqués à l'échelon sous-national comme mesure provisoire jusqu'à leur élaboration au niveau national
   4. Choix b. et c.
4. Les Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts doivent :
   1. Être construits sur la base des systèmes existants
   2. Être flexible et laisser place à l'amélioration
   3. Permettre l'évaluation de différents types de forêts dans le pays
   4. Refléter l'approche par phase de la REDD+
   5. L'ensemble des choix précédents